Une nouvelle publication du CICR en langue arabe

Le CICR vient d'étudier la traduction en arabe d'une étude intitulée « Le Médecin dans les Conventions de Genève de 1949 » de Jean-Pierre Schoenholzer [1]. Ce texte avait déjà paru au CICR en français, anglais, espagnol et allemand. Il s'ajoute à la liste déjà fournie des publications du CICR en langue arabe.

Cette étude a pour objet de présenter au lecteur, d'une manière aussi simple que possible, les diverses règles conventionnelles qui concernent le personnel sanitaire en général et les médecins en particulier. Le médecin, tant militaire que civil, y trouvera rapidement une réponse succincte aux questions qui peuvent se poser à lui tous les jours dans l'exercice de sa vocation en temps de conflit.

Après quelques définitions indispensables, l'auteur examine un certain nombre de principes généraux, qui dominent les quatre Conventions. Puis il aborde les obligations plus précises qui sont imposées au personnel sanitaire dès le temps de paix déjà, pour passer ensuite aux règles qui s'appliquent en temps d'hostilité. Certains problèmes particuliers sont examinés ensuite, tels que les « localités et zones sanitaires et de sécurité », les « commissions médicales mixtes », la répression des abus et des infractions.

Signature des Protocoles

Les Protocoles additionnels, adoptés par la Conférence diplomatique le 8 juin dernier, ont été ouverts à la signature des Etats, le 12 décembre 1977, à Berne, pendant la durée d'une année, conformément à leurs dispositions.

Ce jour-là, au cours d'une cérémonie présidée par M. Pierre Graber, conseiller fédéral et président de la Confédération diplomatique, les plénipotentiaires de 44 Etats ont apposé leur signature aux deux Protocoles, parmi lesquels les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS. En outre, deux pays (les Philippines et le Vietnam) ont signé le Protocole I seulement.

[1] Ed. CICR, Genève, 1977, 82 p. (8 francs suisses).